

Compte-rendu du CSA du 9 juillet 2024

Lecture des déclarations liminaires puis réponse de la rectrice

L'école est un sanctuaire, nous partageons le fait de protéger nos élèves de toutes les formes de discrimination et nous vous demandons de signaler tout ce qui pourrait se passer et nous assurons que des réponses soient apportées.

La rectrice précise qu'elle propose de façon régulière des temps d'échange en dehors des instances, des temps informels et que les situations des personnels doivent être abordées dans le cadre de ces réunions bilatérales.

Vote d'un vœu proposé par FO

Le CSA exige l'abandon immédiat de la mise en place des groupes de niveaux renommés groupes de besoins, le retrait de toutes les mesures du choc des savoirs et l'abrogation des décrets et arrêtés du 15 mars ainsi que de la note de service du 18 mars.

– > Pour : FSU, FO, SUD éducation, CGT éduc'action / Abst : UNSA

Répartition de la dotation assistance éducative

La rectrice précise qu'elle a souhaité au regard de la taille de l'académie et des contrastes présents sur le territoire, de se rapprocher des besoins et du coup de déconcentrer les moyens de la vie scolaire et des AESH. La gestion sera à présent faite par les DSDEN.

Il y a la même dotation que l'année dernière, alors que les autres académies ont diminué.

Tout·es les AESH ont vocation à avoir un contrat avec la DSDEN. Il y aura deux derniers mouvements en juillet et en novembre pour faire basculer tout·es les AESH qui n'y sont pas encore.

Remarques des OS :

-> Comment l'ouverture des collèges 8h-18h sera possible s'il n'y a pas plus d'AED?

-> Aucune mesure ni demande du plan d'urgence n'ont été prises en compte.

-> Les contrats de 6 mois deviennent de plus en plus fréquents, cela pose problème concernant la précarité des AED.

→ **Contre à l'unanimité (FSU, FO, CGT éduc'action, UNSA, Sud éducation)**

LDG académiques promotions et valorisation des parcours professionnels des enseignants, des personnels ATSS et d'encadrement.

Il n'y a pas de prise en compte des promotions et de la valorisation des parcours car la circulaire vient de paraître (6 juillet), mais cela va être prise en compte pas la suite.

Bilan du programme académique 2023/2024 et programme académique de formation 2024-2025

Les propositions et demandes de formations ne se passent plus via Gaia mais par un autre logiciel Sofia. Le Plan de formation a été publié très tôt afin que les enseignant·es puissent organiser leur emploi du temps en fonction, puisqu'il s'agit de formations qui sont hors le temps de face-à-face pédagogique. Cette offre se fait selon des critères thématiques, mais aussi critères de jour en fonction d'où les enseignant·es sont plus disponibles. Cela permet de dire à son ou sa chef·fe que tel jour est réservé pour la formation.

Remarque d'une OS : cela est peu réalisable car les chef·fe n'ont pas le choix d'emploi du temps. En réalité, le fait de ne pas avoir de date précise cela gêne les collègues car ce n'est pas le même choix si un stage se passe en fin ou en début d'année, pareil pour le lieu, les collègues du 77 doivent pouvoir savoir ce qui est faisable par rapport à la distance souvent importante entre leur établissement et leur lieu d'habitation.

Contrairement à ce qui est dit, selon le rectorat, il n'y a pas eu spécialement de démissions parmi les formateurs et formatrices, seules 2 personnes n'ont pas repris en raison de la réforme. Les autres changements de formateurs et formatrices qui n'ont pas repris de décharge sont habituels par rapport aux autres années. La FSU insiste sur le fait que cela n'est pas que deux personnes. Le rectorat demande de ne pas faire d'analyses empiriques et pense que de toute façon c'est une bonne chose que ce ne soit pas chaque année les mêmes formateurs et formatrices car cela permet une diversité de modalités et de projets de formations d'une année sur l'autre.

Selon le rectorat, les demandes de stages sur établissement ont doublé car il n'y a pas de déplacement et cela convient aux collègues. Pour les formations sur les vacances scolaires, les stages sont complets à chaque fois donc cela répond bien à une demande de collègues.

Situations des collègues en lettre qui n'ont pas eu de formations, car nécessité de service, selon le rectorat cela n'a pas concerné tout le monde et elles et ils seront prioritaires pour les prochaines formations, d'ailleurs ce n'est pas certains que les profs d'histoire ont eu plus formations que les profs de lettres.

Préparation de la rentrée 2024 sur le plan RH

Le rectorat se félicite d'avoir largement anticipé le recrutement des enseignant·es contractuel·les. Il y a eu un renouvellement quasi total des contractuel·les sauf avis défavorable, et les personnels contractuels ont répondu favorablement.

600 autres personnels ont été recrutés, à partir 1er juin pour certain·es, du 1er juillet pour

d'autres avec des temps de formation, d'autres auront leur contrat en septembre.

La rentrée scolaire serait donc assurée pour chaque classe ainsi que des remplacements. La plupart des contrats du 2nd degré est d'un an, à part pour quelques disciplines, déficitaires, il y a des contrats de deux ans, entre autres sur la voie pro. Point de vigilance sur des disciplines, comme les lettres modernes, économie et gestion ainsi que physique-chimie.

Pour le 1er degré, les contrats sont de deux pour les nouveaux et nouvelles recruté·es.

Les stagiaires sont petit à petit affecté·es.

Pour les personnels administratifs, il y a aussi une reconduction des contractuel·les avec peut-être des contrats de plus d'un an.

La date et le lieu de l'accueil des stagiaires sera communiqué plus tard aux OS. L'accueil des contractuel·les se fera tout au long de la semaine du 26 au 30 août.

Pour les stagiaires dans le 2nd degré, il y en a 275 mi-temps et 293 à temps plein, en fonction des disciplines il y aura une prise en compte de contractuel·les pour compléter.

Pour les stagiaires 1er degré, il y en a 1074 sur l'académie, mais c'est une estimation, 347 dans le 77, 564 dans le 93 et 263 dans le 94.

Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI)

Mise en place d'une charte pour les personnels concernant l'usage du numérique, le télétravail, les cyber attaques, les protection des données, la limitation de l'impact des continuités de service.

Il doit y avoir les mêmes règles et la même sécurité en télétravail qu'en présentiel.

Rappel que l'on ne doit pas utiliser la boîte mail personnelle pour le professionnel et de ne pas transférer sa boîte pro sur sa boîte personnelle.

Le principal questionnement des OS est de savoir quels seront les moyens pour les directions d'école pour appliquer cela?

Vote d'un vœu proposé par la FSU sur l'organisation de ce RRSI

Les organisation syndicales constatant l'impossibilité d'application des chartes proposées aussi bien du côté des personnels que des établissements, demandent l'abandon immédiat de leur mise en œuvre et la réunion de groupes de travail sur l'année scolaire 2024/2025 afin d'élaborer paritairement, dans le respect des missions et du travail réel des acteurs et actrices sur le terrain (directions d'école, chef.fes d'établissement et/ou secrétaires généraux), les éléments permettant un usage régulé des outils informatiques.

--> Pour : FSU, SUD éducation, CGT éducation / Abst : UNSA, FO

Questions diverses

Il y a eu 71 % d'élèves de 2nde qui avaient une convention, ou une potentielle convention. Le rectorat a accueilli 22 stagiaires, ils et elles ont été très heureux·ses !